



FLASH INFOS



EDITO

Pendant un an notre commune a été source de bruits, de poussières, de déviations routières, de difficultés d'accès aux services publics, aux commerces et aux habitations. Les souvenirs de ces désagréments vont s'estomper, pour laisser place à l'utilisation des nouveaux services créés. Qu'ils soient bénéfiques à chacun !

Le suivi de ces travaux a mobilisé les membres de la commission municipale « eau-assainissement » pendant toute cette période (48 réunions de chantier + 8 réunions de travail). Je souhaite, au nom de tous, les remercier pour leur implication et le travail accompli.

Une partie du résultat est visible, l'autre moins. Le réseau d'assainissement collectif et la station d'épuration sont en service depuis le 29 juillet 2014, mais cela ne concerne qu'une partie du dispositif. En effet, ce bien commun ne sera complètement opérationnel qu'après le raccordement des installations privées. Pour assurer un bon démarrage de la station d'épuration, il est indispensable de raccorder un maximum d'habitations rapidement. Ce n'est pas encore le cas. Malgré le délai de 2 ans autorisé pour le faire, je demande à chaque propriétaire concerné de faire l'effort de programmer ses travaux de raccordement le plus rapidement possible.

La partie la plus visible concerne la Grande Rue. Notre volonté a été de créer une cohabitation la plus sécurisée possible pour tous les utilisateurs (véhicules et piétons). La configuration de l'habitat existant nous a obligés à faire des choix : un parcours piétons aux normes PMR et une voie de circulation limitée à 30 km/h. Chaque utilisateur se doit donc de respecter l'autre. Aucun arrêt ou stationnement ne doit se faire sur les trottoirs. L'étude de création de places supplémentaires de parking est en cours. Encore un peu de patience.

Le Maire, Gilbert ETIEVE

RAPPEL : La date limite
d'inscription sur les listes
électorales est le 31/12/2014
(renseignements et
formulaire en mairie)

SOMMAIRE

Assainissement collectif

Quelques points de repère

Rénovation du centre Bourg

Zoom sur le parcours PMR

14/11/2014 : Invitation

*Inauguration de la station
d'épuration et du centre Bourg*

15/11/2014 Portes ouvertes

de la station d'épuration

Mairie tél 02.48.73.41.12

Fax 02.48.73.43.60

mairie.mery.es.bois@orange.fr

Site web : meryesbois.fr

Horaires d'ouverture Mairie et
Agence postale :

de 10 à 12h du lundi au samedi
de 14 à 17h les mardi et jeudi

Comité de rédaction : Commission Communication Gilbert Etieue

Frédéric Bouteille, Yvette Chapuis, Jean-Pierre Deschamps, Danièle Pajon, Sébastien Périer

avec le concours du Secrétariat de mairie

Assainissement collectif :

Quelques points de repère

A l'échelle de la commune de Méry-ès-Bois, la création d'un réseau d'assainissement collectif est un projet conséquent. Quelques points de repère pour mieux comprendre et appréhender ce réseau qui va de la collecte des eaux usées domestiques jusqu'à leur traitement.



En 2009, les services compétents audient les assainissements individuels (ANI) : bilan 43% sont non-conformes !

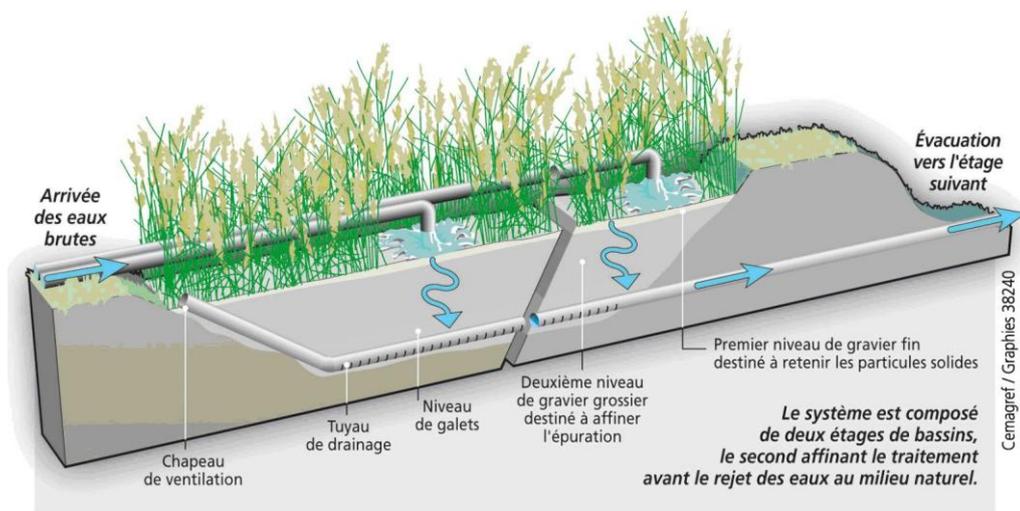
Notre station d'épuration est dimensionnée pour 410 équivalent-habitants. Pour assurer un démarrage puis un fonctionnement correct de la station, un maximum de branchements est nécessaire très rapidement !

Equivalent-habitant : unité de mesure réglementaire permettant de dimensionner facilement les stations d'épuration en fonction de la charge polluante.

Le traitement est organisé en 2 bassins de filtration, plantés de roseaux :

- le premier est constitué de 3 lits filtrants
- le second de 2 lits filtrants en gravier plus fin

Les roseaux sont nécessaires au développement des bactéries qui débarrassent les eaux usées de leurs impuretés.



Le saviez-vous ?

La consommation moyenne d'eau potable par jour des foyers français est de 137 litres répartie ainsi :

- 49 litres pour les bains + douches
- 25 litres pour les W.C.
- 25 litres pour le linge
- 12 litres pour la vaisselle
- 8 litres pour le ménage
- 8 litres pour l'arrosage
- 9 litres pour la cuisine
- 1 litre pour la boisson

(Chiffres de 2006)

Quelques dates clés !

23/04/09

Le conseil municipal ouvre le dossier

22/06/12

Début des études techniques

4/09/13

Lancement du chantier

21/10/13

1^{er} coup de pioche

29/07/14

Mise en service

Quizz : que peut-on déverser dans le réseau collectif d'eaux usées ?

- 1 - Les huiles ou les graisses ?
- 2 - Les eaux pluviales ?
- 3 - Les eaux de vidange des piscines ?
- 4 - Les solvants, peintures, lubrifiants et carburants ?
- 5 - Les eaux usées domestiques (cuisine, lessive, salle de bain et WC) ?

Seul le 5 est autorisé ; le déversement des autres liquides (1 à 4) dans le réseau est strictement interdit

L'aménagement du Centre Bourg et son parcours PMR!



PMR c'est quoi au juste ? «Personnes à mobilité réduite».

L'accessibilité ne concerne pas que les personnes handicapées mais aussi celles et ceux qui, de manière permanente ou temporaire, éprouvent une gêne pour se déplacer (personne âgée ou accidentée, femme enceinte, poussette...). Ainsi, des activités de tous les jours comme faire ses courses, se rendre à la mairie peuvent présenter de nombreuses difficultés de parcours.

Obligatoire ? Oui, avec la nouvelle législation sur le handicap applicable à partir de janvier 2015, les Etablissements Recevant du Public (ERP), qu'ils soient privés (commerces) ou publics (mairie, écoles, ...) devront obligatoirement être conformes aux normes d'accessibilité pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.



La sécurité et les écoles : Tous les piétons, y compris les personnes à mobilité réduite (PMR), doivent pouvoir se déplacer en toute sécurité. Nos enfants traversent le village pour aller de l'école à la cantine. Les nouveaux aménagements étaient donc également **INDISPENSABLES** pour leur sécurité.

Parkings et commerces : Les travaux ont permis de mettre aux normes l'accès aux commerces et de créer une place de parking pour handicapé. Toutefois, il n'a pas été possible de maintenir toutes les places de stationnement dans la Grande Rue. Pour pallier ce problème, la commune a acquis l'immeuble en face de la mairie. L'espace est déjà utilisable comme parking, il devra être aménagé. Une étude est en cours.



Gilbert Etiève, maire de Méry-ès-Bois
et le Conseil Municipal
ont le plaisir de vous convier à

L'inauguration du nouvel aménagement du centre bourg et du Réseau d'Assainissement Collectif

le vendredi 14 novembre 2014 à 16h00
à la Mairie de Méry-ès-Bois

Le verre de l'amitié clôturera la cérémonie au Centre Socioculturel



Le lendemain, samedi 15 novembre 2014
de 14h00 à 17h00

Portes Ouvertes de la Station d'épuration

"Chemin de la ligne" - Route des Patineaux

Venez nombreux découvrir son fonctionnement